

## Le traumatisme crânien

### Présentation

Qu'est-ce qu'un traumatisme crânio-cérébral (TCC) ?

Un traumatisme crânio-cérébral désigne toute atteinte cérébrale impliquant une destruction ou dysfonction (fonctionnement inadéquat) du tissu cérébral suite à un choc (accélération, décélération ou rotation) entre le cerveau et la boîte crânienne. Il peut également être occasionné par une fracture ouverte, un objet pénétrant ou par un mécanisme d'accélération/décélération rapide.

Quelle est sa fréquence?

Le traumatisme crânien est une des conséquences les plus dramatiques des accidents de la voie publique, du travail ou de la vie quotidienne. Bien que les accidents de la route en soient responsable à près de 70%, les chutes domestiques chez la population adulte comme pédiatrique, les accidents de sport, les traumatismes par armes à feu et les enfants battus constituent également des circonstances majeures de TCC.

En règle générale, une perturbation de l'état de conscience est observée chez la personne ayant subi un TCC. Proportionnel à la gravité du traumatisme, il peut s'agir d'une simple confusion momentanée ou aller jusqu'au coma profond. Ce changement d'état de conscience peut être de très courte durée ou se prolonger pendant plusieurs jours ou même plusieurs mois.

Le TCC occasionne presque inévitablement plusieurs changements chez la personne. Les séquelles peuvent être nombreuses et à des degrés divers et ce, tant au niveau neurologique que psychologique. Elles varient selon la zone cérébrale affectée, la gravité du TCC (léger, modéré, sévère), l'âge et les antécédents de la personne. Par ailleurs, le TCC tire sa singularité de l'atteinte au cerveau gestionnaire, entre autre, de notre personnalité et notre comportement.

Les conséquences neurologiques concernent principalement les traumatismes modérés et sévères.

Les atteintes au **niveau physique** les plus apparentes sont les atteintes à la motricité et les pertes sensorielles : la paralysie (totale ou partielle), la perte d'équilibre, les mouvements involontaires et/ou difficulté de coordination des membres, troubles visuels, de l'ouïe, de l'odorat et/ou du toucher ainsi que des troubles d'élocution.

Les perturbations au **niveau cognitif** touchent plusieurs facettes de la vie d'une victime de TCC. L'apprentissage, l'attention, la mémoire, la concentration, la communication, la compréhension et

l'expression sont des domaines qui peuvent être atteints.

Des séquelles s'observent également au **niveau comportemental**. En effet, un changement de caractère (agressivité, irritabilité, désinhibition, etc.) ainsi que des variations d'humeur, une diminution du contrôle émotif et une attitude dépressive peuvent être observées. Souvent, alors même que les séquelles physiques ou celles des fonctions cognitives se sont résorbées en grande partie, les changements de comportement persistent plus longtemps.

Par ailleurs, une atteinte physique constitue un handicap visible. Il est généralement plus facile à objectiver qu'une atteinte cognitive ou comportementale (handicap invisible) raison pour laquelle la victime de TCC peut avoir une apparence «normale» laissant penser qu'elle n'a aucune atteinte.

**Quelque soit la gravité du TCC, chaque victime représente un cas unique. Les répercussions d'un TCC dans la vie d'un individu ne sont jamais les mêmes.**

**Des acteurs (associations, services, établissements...) qui peuvent vous aider directement ou vous informer, vous orienter :**

Union Nationale des associations de familles des traumatismes crâniens [www.traumacranien.org](http://www.traumacranien.org)

L'association des accidentés de la vie : [www.fnath.org](http://www.fnath.org)